

Le 24 novembre 2023 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire

Date de convocation : 17 novembre 2023

**Etaient présents : Mmes Sylvie CROSSOIR, Armelle RODRIGUES, Marie LATSCHA, Marine RENARD, Aurélie JOUSSEAUME, Stéphanie RATIÉ,**

**MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT,**

**Excusé(es) : Christophe GAUTHIER (pouvoir à Sylvie CROSSOIR), Angélique LEROY (pouvoir à Aurélie JOUSSEAUME,**

**Absent(es) : Cécile PARREIRA, Sylvain MARTY**

Madame Aurélie JOUSSEAUME a été nommée secrétaire.

Aucune remarque sur le précédent compte rendu. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Ayant dépouillés le lot 4 peinture pour le marché de la Halle, nous rajouterons ce point à l'ordre du jour ainsi que le choix du maître d'œuvre pour la grange.

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération 2023 11 01 – Révision loyer

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le loyer du 39 route de Bergerac au 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur la base de l'IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre soit de 3,5 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'augmenter le loyer de 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### Délibération 2023 11 02 – Autorisation de dépenses investissement (budget 2024)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits :

Montant budgétisé (BP+BS+DM) - dépenses d'investissement (RAR + emprunts chapitre 16).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% par chapitre concerné : le 204 et le 21.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- 204182 Bâtiments et installations	5 250,00
- 2112 Terrains de voirie	4 000,00
- 2131 Bâtiments publics	145 483,73
- 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
- 2183 Matériel informatique	5 000,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### Délibération 2023 11 03 – Projet de halle entreprise retenue lot 4

Monsieur le Maire rappelle que suite au marché de la halle il avait reçu une seule offre pour le lot 4 peinture qui était bien au-delà du montant estimé. Il a donc refait une consultation et a reçu 2 offres. Ci-dessous la note totale (valeur technique sur 60 et prix sur 40) attribuée à chacune :

Lot 4 : PEINTURE	Prix HT	Note sur 100
- CHORT BATIMENT PEINTURE	16 326,00 €	98,76
- CABANNES	15 821,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise CABANNES : 15 821,00 € HT (18 985,20 €)

### Délibération 2022 11 04 – Réhabilitation de la grange bois choix du maître d'oeuvre

Pour la réhabilitation de la grange en bois en local commercial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHOISIT** Monsieur KRZAN pour la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

### Projets 2024

- Construction de la halle sur la place de l'église en cours. Monsieur le Maire fait circuler les plans en 3D.
- Demandes du club de pétanque : éclairage et club house. Monsieur le Maire a informé le Président que le montant du devis pour l'éclairage était très élevé et le conseil a décidé de réétudier plus tard. Le club a donc décidé d'effectuer des travaux provisoires. Pour le club house, il faut étudier le dossier car nous sommes dans une zone en PPRI rouge.
- Dans le cadre de la convention avec le SDE 24, Monsieur le Maire propose de passer des foyers lumineux autres que ceux déjà prévus sur la liste des foyers : changement des lampadaires impasse des Lilas (+ travaux routiers), chemins de la Tauziatte et de la Grande Borie pour changer uniquement les foyers et les mettre en LED.

L'année prochaine Monsieur le Maire leur demandera un bilan de la consommation électrique sur 10 ans de l'éclairage public.

- Travaux d'entretien :
  - Réfection de la charpente et couverture du garage mairie ;
  - Remplacement des caméras du city stade car les vitres sont opaques à cause des intempéries. Les prochaines auront des lumières infrarouges qui permettront de filmer la nuit ;
  - Un regard pour la capture des eaux pluviales, chemin de Rafin n'est pas recouvert donc très dangereux, il a été décidé de faire faire un garde-corps par BAS DIFFUSION ;
  - Réfection du mur nord intérieur de la bibliothèque car il y a de l'humidité et la cloison fissure -le radiateur est prêt à tomber-. On ne sait pas d'où elle arrive, on va ouvrir pour voir s'il y a une fuite et la laine de verre sera remplacée par un matériau isolant hydrofuge ;
  - Porte de la chaufferie du restaurant scolaire. Actuellement elle est métallique et coupe-feu ; on pense que le fer s'est oxydé à cause du sel de l'adoucisseur. Monsieur le Maire va se renseigner pour la remplacer par une porte coupe-feu ou pas suivant la réglementation.

### Infos déploiement fibre

Des poteaux sont installés par des sociétés qui changent régulièrement. Faire un syndicat mixte était une bonne idée car les communes peuvent suivre le dossier mais le travail en amont a peut-être été sous-estimé. Le problème c'est qu'il n'y a pas de maître d'œuvre sur place et les entreprises n'ont certainement pas toutes les infos nécessaires pour bien travailler.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

### Conseil d'école

Les chiffres des effectifs ne sont pas bons : 132 enfants sur le RPI cela fait 9 en moins par rapport à l'an dernier. 91 cette année à Lamothe contre 102 l'an dernier. La tendance va se poursuivre les prochaines années : actuellement 20 CM1 et 27 CE2, de grosses cohortes qui, lorsqu'ils vont partir, vont faire mal s'il n'y a pas beaucoup de maternelle pour les remplacer. Cela risque une suppression de poste d'enseignants.

Sur la Dordogne la tendance est également à la baisse : 570 élèves en moins par rapport à la rentrée 2022.

Le problème d'horaires du bus du RPI persiste. Il aurait mieux valu ne faire aucun changement. Le règlement intérieur de l'école a été modifié concernant les tenues vestimentaires.

### Animations

Le téléthon avec le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à partir de 19h00 un bar à soupes et petite restauration : quiches, pizza, gâteaux (ceux qui souhaitent participer peuvent apporter des victuailles ou acheter) ; samedi 2 à 20h30 loto.

Suivra le repas des anciens le 10 décembre, l'après-midi jeunes avec le Père Noël le 16 décembre, une bourse aux jouets le 17 décembre et un marché de Noël le 23 décembre : le tout à la salle des fêtes !

### Exposition dans la Tour

Les exposants sont ravis de l'accueil et de la fréquentation. L'un d'eux chante dans une chorale, il va voir et essayer de prévoir un concert à l'église l'année prochaine.

Un peintre sculpteur de Montcaret est venu voir l'exposition et a contacté la mairie pour faire une exposition l'année prochaine.

L'animatrice de l'EHPAD déplore le manque de communication avec la mairie pour les animations communales. Il y a quand même l'affichage sur la commune, le site et panneau pocket !

Pour info, la directrice va encore changer et le nouveau directeur régional est venu se présenter et discuter de la commission de sécurité, qui a lieu lundi 27 novembre.

### SMDE

En ce qui concerne les fuites on est champion : environ 300 dans l'année ce qui représente 15 m<sup>3</sup> à l'heure ! Le SMDE gère 451,63 km de réseau. Le Président ne souhaite pas faire d'emprunt supplémentaire pour réparer les fuites tant que celui qu'ils ont actuellement est en cours : dernière échéance le 15 novembre 2036. Le capital restant dû au 01/01/2024 sera de : 2 251 009,46 €.

En 2024 les travaux prévus sont à hauteur de 800 000 € pour le renouvellement de réseau de 5,300 km et 134 branchements : St Seurin de Prat (Beauchamps, Prats et Port de Pessac), Lamothe-Montravel (le Mathelin, les Terres Rouges, Rafin, La Grande pièce).

Le prix de l'eau a augmenté de 1,24 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

La séance est levée à 22h30.